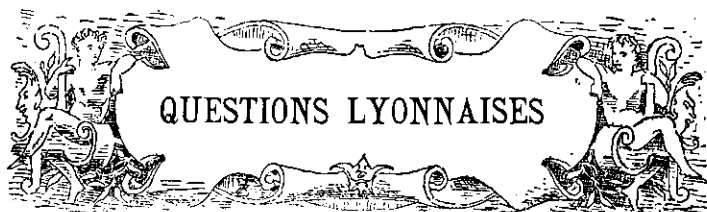


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



LA GARE D'EAU DE PERRACHE

Notre municipalité s'est beaucoup préoccupée, au cours de ces derniers mois, de la question de la gare d'eau de Perrache.

Chacun sait que cette installation, qui ne rend pas les services attendus, est pour ainsi dire abandonnée, et l'on se rappelle le différend qui a éclaté à ce sujet entre la Mairie et la Compagnie P.-L.-M.

Cette dernière, accusée de vouloir tendre à la suppression de cette gare d'échange, s'est défendue en démontrant qu'elle n'apportait aucune entrave au fonctionnement régulier du transbordement des marchandises, et que si les intéressés évitaient de se servir de la voie d'eau, c'est qu'ils trouvaient plus d'avantage à effectuer leurs transports par fer.

Il est certain que les transports fluviaux sont généralement plus économiques, mais, dans certains cas particuliers, le problème change de face, par exemple lorsque les quais d'accès dans les grandes villes sont mal placés par rapport aux usines ou entrepôts à desservir.

Ainsi, il sera souvent plus onéreux, pour un industriel installé très loin d'un canal ou d'un fleuve, de faire venir ses marchandises par eau, même s'il y a une grande différence de prix kilométrique de transport avec les tarifs de chemin de fer, si, pour cela, il devait organiser un coûteux service de camionnage entre le port et son usine.

Or, c'est à peu près le cas de la plupart des industries lyonnaises.

On peut aisément se rendre compte, en effet, qu'un usinier installé à Villeurbanne ne peut songer à faire venir ou à expédier ses produits par la gare d'eau de Perrache, s'il doit dépenser des sommes annuelles considérables à l'entretien d'une nombreuse cavalerie pour le transport, en pleine ville, sur un long trajet, des milliers de tonnes qu'il a à manutentionner.

Dans ces conditions, les quais d'arrivages et d'expéditions de la presqu'île ne peuvent servir qu'à un petit nombre de nos compatriotes, et la Compagnie P.-L.-M. n'a pas tout à fait tort en disant que la gare d'eau ne peut rendre que des services très limités à la population lyonnaise.

D'ailleurs, la principale raison d'être des installations primitives était de pouvoir servir de trait d'union entre la voie fluviale de la Saône et les lignes ferrées du Midi, la navigation normale se terminant forcément au confluent de notre rivière avec le Rhône, fleuve qui était difficilement navigable. Ces installations devaient donc permettre, tout d'abord, l'échange et le transbordement des marchandises qui, ayant suivi la voie d'eau jusqu'à Lyon, dont le port est considéré comme point terminus, devaient continuer leur route par chemin de fer. Tel a été le motif primordial de la création à Perrache-Presqu'île d'une double gare à marchandises.

La question est ainsi bien différente de ce que l'on suppose généralement dans le public, et l'on voit qu'elle intéresse surtout les villes autres que la nôtre, puisque notre cité, qui

sert plutôt au transit, ne peut pas profiter beaucoup de cette gare d'eau mal placée pour ses besoins locaux.

Or, du moment où il s'agit principalement d'assurer les échanges entre les deux voies, il faut examiner s'il ne conviendrait pas d'envisager la modification de l'état de choses actuel.

Il faut s'en préoccuper d'autant plus que, sans que cela paraisse aux yeux des non-initiés, le maintien du *statu quo* gêne considérablement la marche des trains accédant à Perrache, en empêchant même toute amélioration future du service des voyageurs.

Il est facile de comprendre, en effet, en considérant que le pont de la Quarantaine doit suffire au trafic intense de la grande ligne P.-L.-M. et de la direction secondaire de Saint-Etienne, que le passage des trains de marchandises sur le tronçon considéré complique beaucoup le service d'exploitation et rend pour ainsi dire impossible l'augmentation des trains de voyageurs sur les parcours correspondants.

Si donc le maintien, à son emplacement actuel, de la gare d'eau de transbordement de Perrache n'est pas d'une utilité absolue, il sera préférable, dans l'intérêt même de la grande majorité de nos concitoyens, d'envisager nettement le changement radical du régime actuel, puisque l'on pourrait toujours limiter l'usage de ladite gare aux marchandises destinées aux commerçants et industriels habitant à proximité.

C'est cette éventualité que nous examinerons dans un prochain article.

SINED.

LA GRÈVE DU BATIMENT

A LYON

Les réponses à l'enquête relative aux diverses revendications ouvrières, et principalement à la journée de huit heures, dans les corporations du bâtiment, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, ne semblaient pas, dans l'ensemble, faire prévoir l'adhésion au mouvement grève-généraliste dans la plupart des régions.

C'est que, comme nous le faisons remarquer, les ouvriers des industries du bâtiment n'ignorent pas que la durée de leur travail, dans plusieurs d'entre elles, est subordonnée à des conditions atmosphériques et à la brièveté des journées d'hiver, indépendantes de la volonté des patrons, et qu'ils se trouvent, de ce fait, dans des conditions tout autres que les ouvriers d'usines ; d'où la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité de leur appliquer des règles fixes et immuables, qui entraveraient et paralyseraient les moyens d'exécution ou de production.

D'après la décision du Congrès de Bourges, tous les ouvriers devaient, à la même date, présenter une seule et unique revendication aux patrons, de façon à frapper l'imagination des foules et rallier au mouvement prolétarien les ouvriers indécis et flottants ; la Confédération générale du travail avait, comme on sait, donné le mot d'ordre pour le chômage et la manifestation du 1^{er} mai.

Les travailleurs, qui ont manifesté ce jour-là, n'ont point voulu aller plus loin dans la voie de l'obéissance passive à leurs dirigeants, et, le 2 mai, ils ont, en grande majorité, réintégré l'atelier, différant ainsi la réalisation de la grève générale annoncée.

Presque partout, en effet, les prévisions des Chambres syndicales patronales se sont réalisées, mais, à Lyon, un certain nombre d'industries, et principalement les corporations du bâtiment, poursuivent sans trêve et avec ténacité le programme de la Confédération générale du Travail. Jusqu'à présent — et tout permet d'espérer qu'il continuera d'en être ainsi — le mouvement se continue de façon pacifique, grâce à la sagesse des ouvriers, auxquels n'est venu se mêler aucun élément étranger aux corporations, grâce aussi aux mesures prises pour le maintien de l'ordre.

**

Tout d'abord, le groupe de la *Menuiserie* de la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiment, comprenant les maîtres menuisiers de Lyon et de la région, s'était réuni en Assemblée générale, le 26 avril, à son siège, et, après avoir examiné les revendications formulées par le Syndicat des ouvriers menuisiers, concernant la journée de huit heures, avait adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Considérant les charges énormes et toujours croissantes qui grèvent leur industrie, telles que assurances, accidents, droits de douane, impôts résultant des nouvelles lois et des taxes de remplacement, etc., ajoutées aux perturbations constantes de l'état social actuel qui, effrayant le capital, privent l'industrie de l'essor nécessaire pouvant lui permettre largement d'occuper tous les bras et de sortir de cette pénurie qui écrase le monde du travail et fait que, depuis très longtemps, les ateliers sont presque tous déserts ;

« Les maîtres menuisiers s'étonnent que le Syndicat des ouvriers menuisiers prenne la grave responsabilité de lancer la corporation dans une telle aventure.

« Ils comptent et font appel au bon sens et à la raison des ouvriers sérieux, qui sont la grande majorité de la corporation, pour ne pas suivre la minorité qui veut faire loi en exécutant des ordres généraux venant d'autres lieux et qui ne peuvent que provoquer des conflits très regrettables. »

**

Les travailleurs de toutes les corporations ont, pendant toute cette quinzaine, multiplié quotidiennement leurs réunions ; des entrevues ont eu lieu entre diverses Chambres syndicales patronales et ouvrières, ensuite desquelles, dans presque toutes, la continuation de la grève a été décidée.

Les phases de la grève varient suivant la nature des professions dans lesquelles le mouvement n'est pas terminé à l'heure actuelle.

Ainsi, dès le 28 avril, les *ferblantiers-plombiers-zingueurs* faisaient connaître, par voie de la presse, que la corporation, réunie la veille en Assemblée générale, avait voté, à bulletin secret, la grève générale, afin d'obtenir la journée de neuf heures, sans réduction de salaire, et payée au tarif de 1895. L'effectif du personnel ouvrier de cette corporation est d'environ 300 et, chose caractéristique, le nombre des patrons est à peu près des deux tiers, soit 200.

Voici comment les ouvriers expliquent leur refus de se mettre d'accord avec la Chambre syndicale patronale, qui a examiné leurs revendications :

Ils avaient, disent-ils, avant la grève : journée de 10 heures, 6 fr. 50 ; déplacement fixé à 1 fr. 25 à 2 kilomètres de l'atelier ; ils demandent les mêmes conditions avec une heure de diminution de travail.

On leur offre une diminution de 2 francs sur la journée des jeunes ouvriers, ce qui fait 4 francs par jour l'été et 3 fr. 20 l'hiver. En outre, le demi-déplacement est porté de 2 à 5 kilomètres, avec obligation pour l'ouvrier de manger sur le chantier.

En outre, la même journée est maintenue pour les autres ouvriers, mais payés à l'heure.

Les patrons voudraient pendant huit mois la journée de dix heures, du 1^{er} mars au 31 octobre, de neuf heures en

novembre et en février, de huit heures en décembre et en janvier. Cela avec un salaire de 0 fr. 60 l'heure.

Les ouvriers ajoutent, d'autre part, que leurs patrons ont d'autant moins de peine à supporter la légère augmentation demandée, que la main-d'œuvre leur est presque entièrement remboursée par les vieux métaux, zinc, plomb, qu'ils revendent.

Cette dernière considération, mise en avant pour les besoins de la cause, nous semble devoir être tenue tout à fait en dehors des éléments du débat ; c'est une affaire d'ordre intérieur, essentiellement variable et aléatoire, du reste.

Quant à la question des demi-déplacements, la multiplicité des lignes de tramways et la limite de plus en plus reculée des localités desservies paraissent équitablement justifier les termes des propositions patronales en ce qui la concerne.

Quoi qu'il en soit, les ouvriers ont déclaré maintenir résolument leur demande de journée de neuf heures uniforme toute l'année avec minimum de 6 francs.

Le Syndicat ouvrier annonce qu'une Commission ouvrière se présentera chez les entrepreneurs les 14 et 15 mai ; nous doutons que, malgré la bonne volonté réciproque, cette entrevue amène une solution, car il n'est pas vraisemblable que les patrons consentent à s'engager individuellement ; les conventions doivent être passées entre Syndicat ouvrier et Syndicat patronal, pour acquérir toute force nécessaire à leur mise en pratique.

La corporation patronale a, du reste, décidé à l'unanimité, de maintenir le principe de ne continuer la discussion avec la Commission ouvrière que lorsque celle-ci aura abandonné la demande de la journée de neuf heures ; elle a également décidé de maintenir la fermeture de tous les ateliers.

**

Les *terrassiers-puisatiers*, tout en adhérant au mouvement, bornent leurs revendications à une demande ultérieure de la journée de neuf heures.

Les ouvriers *maçons et manœuvres* de Brignais, n'ayant pu se mettre d'accord avec les patrons, ont à leur tour adhéré au mouvement gréviste ; mais leur chômage a été de peu de durée et, l'entente s'étant faite, ils ont repris le travail le 10 mai.

**

Chez les *peintres-plâtriers*, un assez grand nombre avaient déjà quitté les chantiers le 30 avril, afin de faire, auprès de leurs camarades, leur propagande pour la cessation complète du travail le lendemain. La corporation compte environ 3.500 ouvriers, dont une notable partie Italiens, et le chômage y est complet.

Au cours des négociations avec la Chambre syndicale des entrepreneurs, les délégués ouvriers ont consenti à écarter provisoirement la question de la journée de huit heures. Mais ils ont maintenu : la suppression du marchandage et du travail aux pièces, l'établissement d'un tarif de base de 70 centimes l'heure unique pour peintres et plâtriers, les heures supplémentaires, c'est-à-dire de nuit et du dimanche, payées le double, le prix de petit déplacement à 1 fr. 50 et celui du grand déplacement à 3 francs.

Pour justifier la demande de ce salaire, les ouvriers exposent qu'en raison des petites journées d'hiver, où ils ne font que sept heures, et du chômage éventuel, ils sont en droit de réclamer un salaire élevé.

L'Assemblée de la Chambre syndicale patronale ne s'étant pas montrée favorable à ces revendications et ayant, de son côté, présenté un tarif dont le Syndicat ouvrier ne s'est pas contenté, malgré les concessions faites, la continuation de la grève a été votée jusqu'à complète satisfaction. Néanmoins, tout espoir de conciliation ne doit pas être abandonné ; les communiqués ouvriers reconnaissent d'ailleurs implicitement la bonne volonté patronale, car, en exhortant tous leurs camarades à la résistance, ils déclarent qu'ils sont « si proches

d'une solution favorable à leurs justes revendications » qu'aucun ne doit faiblir.

Comme les plombiers-zingueurs, ils tentent de faire signer le tarif présenté par la Commission de la grève par différents patrons individuellement, espérant ainsi amener la Chambre syndicale patronale à donner pleine satisfaction à leurs revendications ; ce serait là, de la part des entrepreneurs, un manque de solidarité à l'égard de leurs confrères.

Aujourd'hui mercredi 16, une réunion convoquée par un groupe d'entrepreneurs doit avoir lieu à 9 heures, salle des Réunions industrielles, au Palais du Commerce : de l'échange d'idées sur les dernières concessions à faire pourra, nous l'espérons, résulter l'entente définitive.

**

Quant aux charpentiers, ils nommaient, le 7 mai, une Commission de sept membres chargée d'exposer aux patrons que les conventions passées en 1880 ne répondent plus aux exigences de la vie, et de demander la journée de huit heures, à raison de 0 fr. 90 l'heure, le repos hebdomadaire obligatoire, les heures supplémentaires de nuit.

Voici la communication faite par le groupe de la charpente de la Chambre syndicale des entrepreneurs, ensuite des demandes précédentes des ouvriers :

« Le Syndicat patronal des charpentiers, réuni en séance extraordinaire, le 9 mai, à 4 heures du soir, après avoir pris connaissance des revendications sans signature d'un groupe d'ouvriers charpentiers, déclare ne pouvoir répondre d'une façon définitive à ce groupe, tant qu'il n'en connaîtra pas la formation ; il regrette ce contre-temps et prie ledit groupe de vouloir bien formuler ses revendications en les signant. »

**

C'est chez les serruriers surtout que le conflit semblait devoir se prolonger, étant donné la nature des revendications des ouvriers de cette corporation : journée de huit heures, sans diminution de salaires ; suppression du travail aux pièces et du marchandage dans les maisons où il peut exister, augmentation de 0 fr. 50 par jour et augmentation des frais de déplacement.

Le 1^{er} mai, ils annonçaient qu'après deux communications adressées aux entrepreneurs, la Commission de la grève n'ayant reçu aucune réponse et considérant ce mutisme comme un fin de non-recevoir, la grève générale de cette corporation devenait un fait accompli.

Le 7 mai, à la suite de l'entrevue avec la Commission patronale, les ouvriers serruriers, après avoir approuvé la ligne de conduite de leurs délégués, ont voté, par 141 oui contre 128 non, le maintien des revendications. Il y a lieu, toutefois, de remarquer qu'un certain nombre de membres de la corporation ont signé et publié une protestation contre la façon dont avait été émis ce vote, et qui mérite d'être enregistrée :

« Le Bureau, choisi parmi les organisateurs de la grève, n'était composé que de membres élus par quelques voix, le reste des auditeurs s'abstenant ; il n'est pas flatteur, pour un Bureau destiné à assumer une certaine responsabilité, de se contenter d'un pareil vote.

« Le vote de la grève n'a eu pour scrutateurs que des fonctionnaires choisis de la même façon.

« Considérant qu'une décision aussi importante que celle décidant une grève ne doit pas s'effectuer dans des conditions semblables, lesdits ouvriers se proposent de n'accepter la cessation du travail qu'à la condition que les revendications demandées soient discutées avec plus de pondération.

« D'autre part, les ouvriers conscients de leurs capacités n'ont pas besoin de recourir à l'ultimatum gréviste pour se faire payer selon leurs mérites.

« Le résultat du vote a donné, sur 283 votants : 128 non et 141 oui.

« Il est inadmissible que 141 grévistes, si réellement il y en a 141, entraînent la cessation de travail de 1.200 ouvriers.

« En conséquence, la décision prise dans cette réunion est considérée comme nulle et non avenue. »

Cet épisode de la bataille n'empêcha d'ailleurs pas la continuation des pourparlers ; mais, sans discuter au fond les demandes relatives au salaire et aux autres conditions du travail, la Chambre syndicale patronale a fait connaître sa réponse en ces termes :

« La corporation des maîtres serruriers de Lyon, réunie en Assemblée générale, le 8 mai 1906, au siège de la Chambre syndicale des entrepreneurs de la ville de Lyon : Après avoir entendu les explications de la Commission et de divers collègues, maintient ce principe de n'entrer en discussion avec la Commission ouvrière que lorsque celle-ci aura abandonné la demande de la journée de huit et neuf heures, base de ses revendications.

« L'Assemblée décide de fermer tous les ateliers, jusqu'à ce qu'une entente intervienne entre patrons et ouvriers de la corporation ; elle vote donc à l'unanimité cette décision, qui sera portée à la connaissance des patrons absents de la réunion par voie de circulaire. »

Entre temps, les ouvriers serruriers décidaient de faire aboutir, par tous les moyens possibles, les nouvelles revendications ainsi formulées et votées par une majorité de 700 membres :

« 1^o Neuf heures de travail, applicable deux mois après la signature ;

« 2^o Six francs par jour, applicable de suite ;

« 3^o Augmentation des déplacements (demi-déplacement, 1 fr. 50 ; entier, 3 francs) ;

« 4^o Majoration des deux premières heures supplémentaires de 50 pour 100, les suivantes 100 pour 100 ;

« 5^o Toute heure dépassant la journée de neuf heures sera reconnue comme telle ;

« 6^o Invitation à chaque patron qui signerait lesdites revendications de reprendre le travail ;

« 7^o Il ne sera fait aucun renvoi pour fait de grève. Mise à l'index des maisons où le cas se produira ;

« 8^o Impôt de grève pour tous les ouvriers travaillant dans ces maisons. »

Toutefois, avec un désir de conciliation également profitable aux deux parties, une nouvelle entrevue eut lieu le 12 mai, au siège de la Chambre syndicale des entrepreneurs, et les deux Commissions patronale et ouvrière sont tombées d'accord et ont décidé la reprise du travail pour le lundi 14 mai, aux heures habituelles.

Voici le nouveau tarif signé par les deux parties :

Entre les soussignés patrons membres de la commission des maîtres serruriers de la ville de Lyon, agissant comme mandataires au nom de leurs confrères d'une part, et la commission des ouvriers serruriers et similaires de cette ville, agissant comme mandataire au nom de la corporation des ouvriers similaires d'autre part, il a été convenu et expliqué ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — A dater du 14 mai prochain le prix de base de la journée de dix heures est fixé à 0,60 de l'heure, base du contrat. Il demeure bien entendu que tout ouvrier incapable de gagner cette journée sera susceptible d'être diminué par le patron. De même qu'un ouvrier supérieur pourra être payé à un prix plus élevé, mais à la suite d'un accord entre le patron et l'ouvrier.

ART. 2. — La base de la journée de dix heures pour les manœuvres est établie à 0,40 de l'heure.

ART. 3. — Les deux heures suivantes seront majorées de 40 0/0 ; sera considéré comme heure supplémentaire tout travail au-dessus de dix heures par jour et de soixante heures par semaine, malgré que l'ouvrier pour une cause indépendante de sa volonté ne les aurait pas accomplies.

ART. 4. — Les heures suivantes seront doublées et considérées comme heures de nuit.

ART. 5. — Le travail aux pièces est maintenu, les patrons garantissant la journée des ouvriers employés par les chefs d'équipe et les marchands travaillant dans les ateliers et suivant les accords intervenus entre

ces marchandeurs et leurs ouvriers, en se conformant aux usages admis par le Conseil des prud'hommes de la Ville de Lyon.

ART. 6. — Chaque fois que l'ouvrier ne pourra venir coucher à son domicile, il aura droit à un déplacement de 2 fr. 50 par jour. Il est entendu que les frais de voyage et le temps de l'aller et le retour sont à la charge du patron.

ART. 7. — Cette clause pourra être augmentée ou diminuée suivant entente entre le patron et l'ouvrier.

ART. 8. — Lorsque l'ouvrier travaillera dans un rayon éloigné, mais pourra rentrer chez lui le soir, une somme de 1 fr. 25 par jour lui sera allouée.

Nota. — L'ouvrier doit commencer et terminer le travail sur le chantier aux heures d'ouverture et de fermeture de l'atelier.

ART. 9. — Les ateliers seront ouverts lundi matin 14 mai aux heures habituelles après entente préalable.

Les patrons s'engagent à reprendre leurs ouvriers dans la mesure du possible « suivant leur travail. Les ouvriers sont priés de s'entendre avec leurs patrons avant l'ouverture des ateliers.

ART. 10. — Ces clauses et conditions ont été décidées entre ouvriers et patrons et seront affichées dans les ateliers.

Fait et signé en double à Lyon en la Chambre syndicale des entrepreneurs le 12 mai 1906 :

La Commission des ouvriers : DEVAY, VUILLERME, CHARDON, CANTONI, LOUIS NOEL.

La Commission des patrons : QUÉRAUD, BARBIER, BUTTIN aîné, BAJARD, J. TRAVERSE.

La grève est donc terminée dans l'importante corporation des serruriers ; en remerciant ses camarades de la confiance qui lui a été témoignée, la Commission ouvrière les « engage à continuer moralement la lutte pour tâcher d'obtenir plus tard ce qu'ils n'ont pas obtenu aujourd'hui » ; nous espérons néanmoins que c'est plus qu'un armistice, et que les ouvriers, auxquels ce nouveau tarif est favorable, en accepteront l'application avec la même loyauté qui présidera à son observation chez les patrons, auxquels il apporte de nouvelles charges.

LA FÊTE MUTUALISTE DU BATIMENT

Les organisations syndicales et mutualistes, appartenant aux différentes branches de l'industrie du bâtiment, avaient eu l'heureuse idée de se grouper en une grande fête mutualiste, que nous avons annoncée, et qui a eu lieu dimanche, 29 avril dernier, au milieu d'une grande affluence, dans la salle du Nouvel-Alcazar.

Les Sociétés organisatrices étaient les 2^e, 54^e, 105^e, 113^e, 187^e, 198^e, 233^e, 246^e Sociétés de secours mutuels.

M. Léopold Mabileau, président de la Fédération mutualiste de France, directeur du Musée social, est venu apporter le concours de sa parole enthousiaste et éloquente à cette fête, qui a été honorée de la présence de MM. le Préfet du Rhône, le Maire, et le Gouverneur militaire de Lyon.

Ajoutons que cette fête, destinée à consacrer l'union féconde et l'entente nécessaire entre patrons et ouvriers, était placée sous le patronage de la Chambre syndicale des entrepreneurs de Lyon.

On peut se rendre compte, par l'état de grève actuel dans les corporations lyonnaises du bâtiment, que, si l'élite des travailleurs, qui constitue le gros de la mutualité, est disposée à réaliser ce programme, il s'en faut que, dans l'ensemble, les ouvriers répondent aux bonnes intentions qui leur sont manifestées.

A midi, un banquet a eu lieu, réunissant plus de 400 convives.

A la table d'honneur, nous remarquons :

MM. Alapetite, préfet du Rhône ; général de Lacroix, gouverneur ; Berlie, président de la Chambre syndicale ; Mabileau ; D^r Cazeneuve, député, président du Conseil général ;

Cusset, conseiller municipal ; Simonet, président de l'Union mutualiste ; Chavassieu, vice-président du Comité général des présidents des Sociétés de secours mutuels ; Lang, directeur de l'Enseignement professionnel du Rhône ; Rollet, président du Comité de la fête ; Dauphin, Janicot, Chemin, Arnaud, Vouillon, Rodembourg, Ternissier, présidents de Sociétés ; Déthieux, directeur du *Mutualiste lyonnais* ; Fazille, Ferrand, Delorme, Pacon, Labasse, entrepreneurs, etc.

Au dessert, M. Berlie a pris la parole pour adresser quelques mots de bienvenue à tous les invités qui ont répondu à l'appel du Comité. Au nom de la Chambre syndicale des entrepreneurs, il a bu à l'œuvre de solidarité, d'union et de paix sociales, réalisée par les Sociétés mutualistes du bâtiment.

Le toast de M. le Préfet, qui a suivi, a été particulièrement applaudi.

« Cette fête, dit-il réunit à la fois des Syndicats et des mutualités, c'est-à-dire les deux formes les plus puissantes de l'association dans notre pays. Ces deux forces doivent contribuer à assurer dans notre pays plus de bien-être, de justice et de fraternité.

« Il est heureux, en cette circonstance, d'associer, au nom du chef de la mutualité française, M. Léopold Mabileau, le nom du Président de la République, qui, lui aussi, est fier du titre de premier mutualiste de France. »

M. le général de Lacroix, dans un toast vibrant, dit la joie qu'il éprouve d'assister à cette fête du travail et boit à l'idée de mutualité et à sa marche toujours en avant.

M. Cazeneuve vante, lui aussi, le but poursuivi par la mutualité.

« Si tous les Français étaient mutualistes, dit-il, répétant les paroles de M. Mabileau, le problème social serait résolu. C'est pourquoi les corps élus et les pouvoirs publics ont le devoir d'encourager les efforts faits par la mutualité. A ces efforts, le Conseil général du Rhône s'associe et continuera à s'associer de plus en plus. » Il boit, en terminant, à l'union de la Chambre syndicale et de la classe ouvrière du bâtiment.

M. Mabileau termine la série des toasts par des remerciements pour l'accueil qui lui a été réservé, et, heureux de se trouver dans une réunion où patrons et ouvriers s'entendent et travaillent à une œuvre sociale commune, il boit à « Lyon, capitale du travail, de l'industrie, capitale de la démocratie laborieuse, et à la prévoyance dont Lyon est une des incarnations les plus hautes et les plus chères de notre pays ».

Tandis qu'avec les derniers toasts retentissent les accents de la *Marseillaise*, exécutée par la fanfare des Peintres-Plâtriers, le banquet prend fin et, comme à plaisir, la salle de banquet se transforme en salle de spectacle.

Les galeries se garnissent de spectateurs et un concert commence sur une scène artistement dressée sur l'un des côtés de l'enceinte.

Le programme est des plus attrayants. Qu'il nous suffise de citer Arno et Aster, du Casino, dans leurs intéressantes attractions, un jongleur roumain, M. Noutzesko, Mme Dargenson, MM. Pouillé, Constant, Folcher, Martinaud, parmi les attractions les plus réussies.

VILLA DES MEULES

A COGNÉ (Rhône)

Revenir au pays natal, surtout quand on est né paysan, pour y descendre la vie, dans le grand repos d'une petite maison, n'est-ce pas le rêve maintes fois caressé à travers les tribulations et les secousses de l'existence ? Se laisser bercer par les doux souvenirs d'enfance, si vivaces malgré leur recul, les yeux sur les horizons qui ont éveillé la curiosité et imprimé les premières sensations, quel bonheur à savou-

rer ! Chacun, selon sa tournure d'esprit, selon ses moyens, se fait une fête de réaliser ses projets.

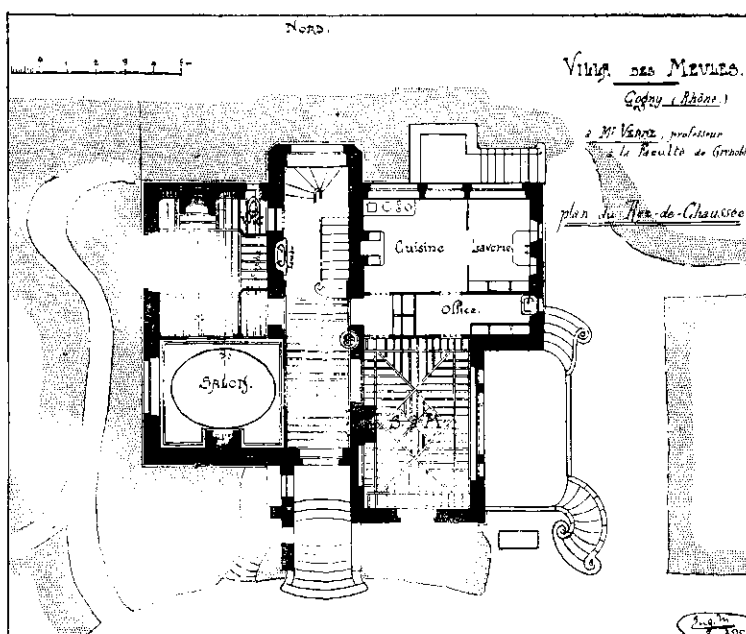
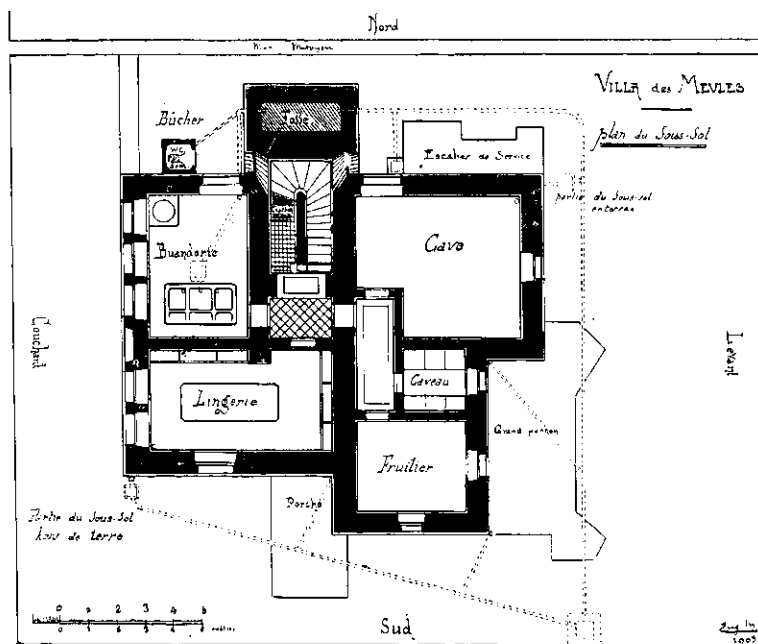
Un savant pour qui les plantes médicinales n'ont pas de secrets, celles de France aussi bien que celles d'Extrême-Orient, a désiré, après tant d'études et de recherches, après diverses missions au Japon et en Indo-Chine, trouver enfin le point de repos sur le coin de terre d'où il était parti, et il a voulu que, dans sa demeure, tout lui rappelât ses chères occupations, la carrière parcourue et les richesses de son Beaujolais.

M. Eugène Méhu, architecte à Villefranche, s'est acquitté à merveille de sa tâche délicate. L'élégante villa des Meules, qu'il a construite dans le cours de l'année 1905, séduit par l'heureuse disposition des pièces, leur aménagement et leur décoration artistique.

Sur le versant d'une petite colline, en amont du village de Cogné, cette villa, d'une belle allure, dresse ses façades en pierre au ton jaune chaud des carrières beaujolaises, dans un décor de vignes s'étalant à perte de vue à travers les mol-

à la Faculté de pharmacie de Grenoble, par le fait ancien collègue de feu M. Crolas, répliqua : « J'allais faire le tour de la maison ; puisque cela vous est agréable, nous le ferons ensemble. » La veille, j'avais visité le château féodal de Montmelas, une des merveilles du Beaujolais ; après l'antique demeure des seigneurs de la contrée, une villa modern-style. Là, les murailles épaisses et crénelées évoquaient des guerriers bardés de fer, les cheminées monumentales sous plafonds voûtés, les repas copieux au retour des grandes chasses ; ici, le poème de la fécondité de la terre est écrit sur les murs par d'habiles décorateurs, une gaie lumière filtrant à travers des vitraux, s'harmonisant avec les peintures, contribue puissamment au charme de cette retraite, enfin un joyau artistique.

Dans le vestibule, où le rouge Flacé-les-Mâcon et le Comblanchien présentent leurs polis de marbre, chaque plant de vigne, gamay, othello, grenache, clairette, chasselas, muscat, etc., dessiné d'après nature avec une scrupuleuse exactitude, monte des stylobates pour étaler en frise ses pampres char-



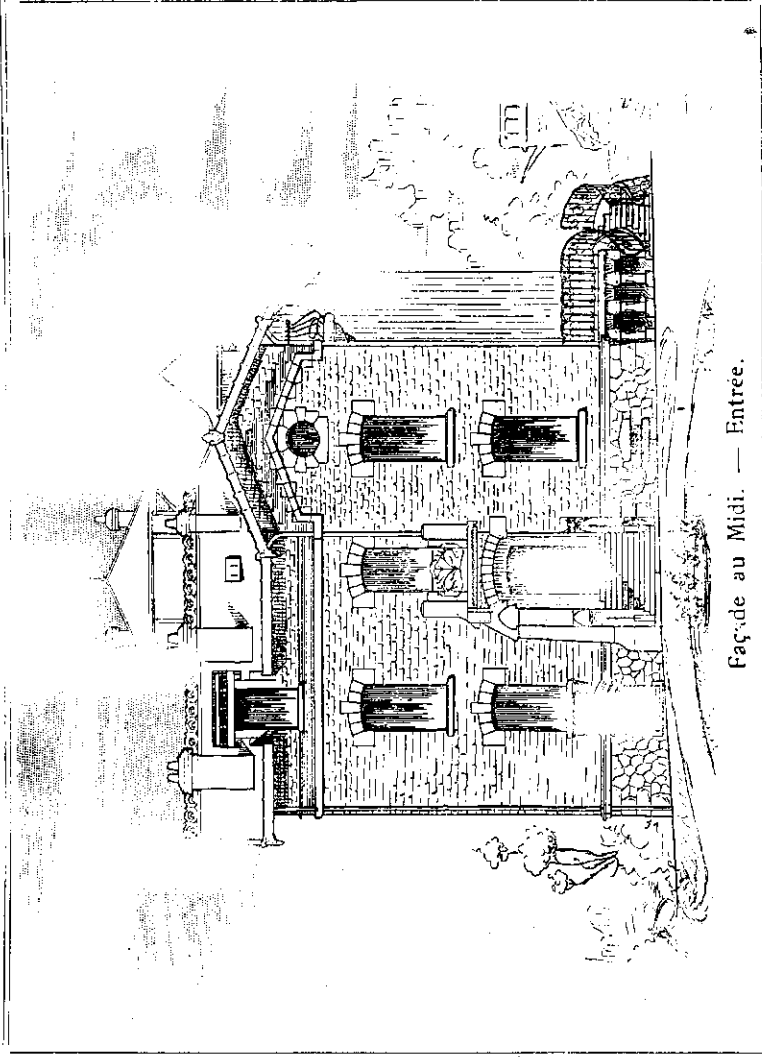
les ondulations du terrain. Construite par les maçons du pays avec leurs matériaux ordinaires, sans aucune prétention à rappeler tel ou tel style, elle n'attire pas moins l'attention par ses avant-corps savamment combinés et le contre-boutant du perron destiné à soutenir le balcon-terrasse qui orne la façade d'entrée. En somme, une maison de campagne solidement élevée, librement exposée aux rayons bienfaisants du soleil, comprenant au rez-de-chaussée salon, fumoir, salle à manger et cuisine, à l'étage chambres, cabinets de toilette et salle de bains. Au-dessus, quelques chambres se trouvent encore, et une grande salle de lecture, ornée d'une loggia au levant, avec une vue admirable sur la vallée de la Saône, limitée par la chaîne des Alpes. Même simplicité dans la toiture en briques, toutefois d'une silhouette mouvementée, qui laisse à penser que l'intérieur a été étudié avec un soin tout particulier. En effet, le luxe est intime, réservé au home de confort raffiné, de richesse non banale.

Aux vendanges dernières, le portail étant ouvert, je me hasardai à pénétrer dans le jardin, où quelques ouvriers allaient et venaient, et, la curiosité me poussant, je jetai un indiscret coup d'œil. On en était à la période qui précède l'installation ; c'était tentant, tout comme le vernissage d'une Exposition. Tout à coup, apparut un visage souriant dans une grande barbe blanche, non à la Meissonnier, mais à la Crolas. — « Vous êtes sans doute, Monsieur, l'heureux propriétaire de la villa », dis-je, assez embarrassé, et, avec mes excuses, je déclinai ma qualité de rédacteur à la *Construction Lyonnaise*. — D'une amabilité parfaite, M. Verne, professeur

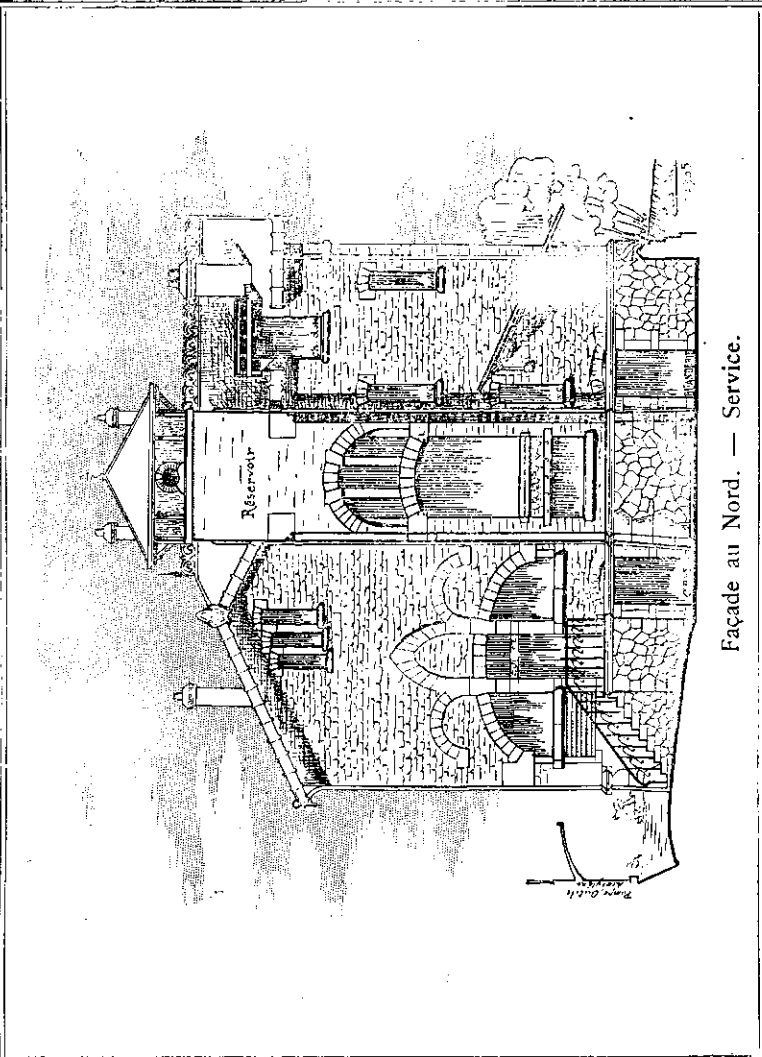
gés de grappes, et cela continue dans l'escalier avec la vendange et la dégustation, superbes vitraux exposés au nord et de face à un rutilant coucher de soleil au-dessus de la porte d'entrée. L'escalier en noyer sculpté, aux robustes balustres, est orné de plantes pharmaceutiques, arnica, colchique, pavot, ricin.

A droite, dans la salle à manger, la fleur de pêcher et la tulipe se voient aux vitraux de M. Lucien Bégule, comme sur les peintures murales de M. Bardey, où des pêcheurs en fleur étalent en frise leurs têtes empanachées de rose tendre au-dessus d'un champ de tulipes variées. A signaler la cheminée, sans une moulure, tirant son grand effet décoratif d'une simple ouverture plein cintre encadrée de feuilles de pêcher en bronze patiné, comme aussi de la magnificence de sa matière, l'onyx jaune des Pyrénées ; également à signaler les panneaux en bois clair pyrogravé. A gauche, au salon, la rose blanche et la marguerite se détachent en blanc sur le fond d'or des tissus de tenture. La cheminée en marbre blanc est sculptée de marguerites, les boiseries et le lustre étalent des guirlandes de marguerites, qu'on retrouve encore dans le vitrail des fenêtres, dans les staffs, dans les serrures et verrous, jusque dans les mains de la *Marguerite de Faust*, qui préside, effeuillant la fleur. Au fumoir, c'est la digitale, la hampe de *Digitalis purpurea*.

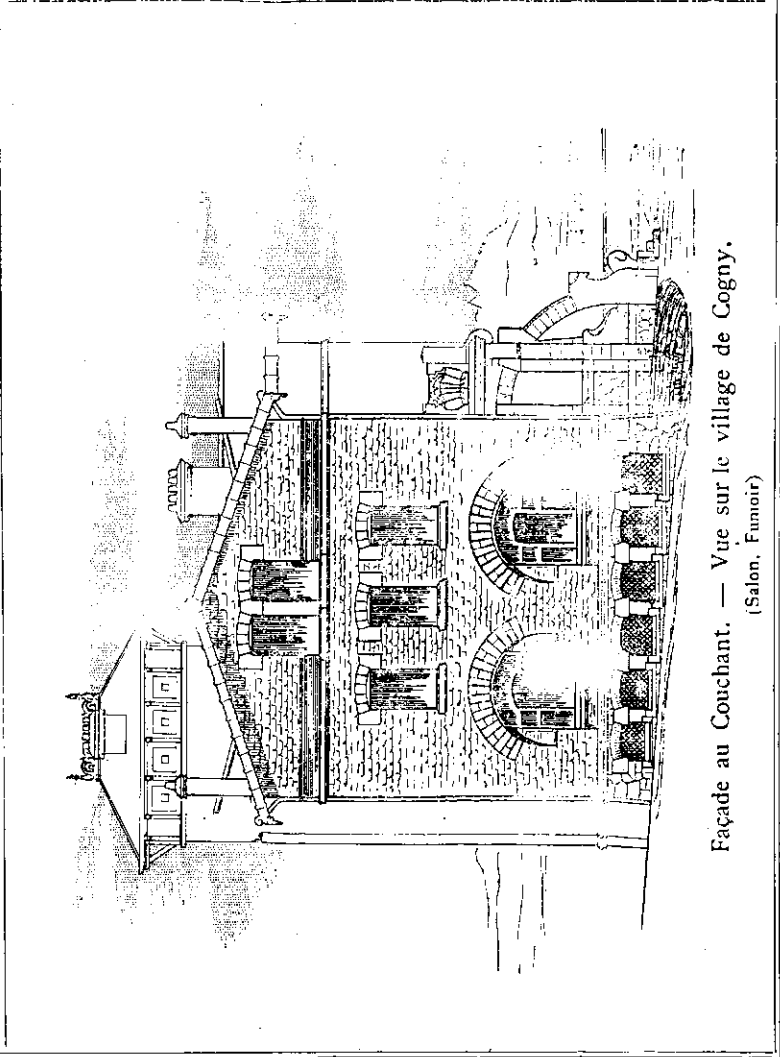
Dans les chambres exposées au levant, l'architecte a adopté une fleur et l'a répétée comme un leit-motiv dans chaque partie de la décoration : pavot ou violette, bleuet, rose ou pin aux pommes brunes ; au belvédère, le chardon. Des pois-



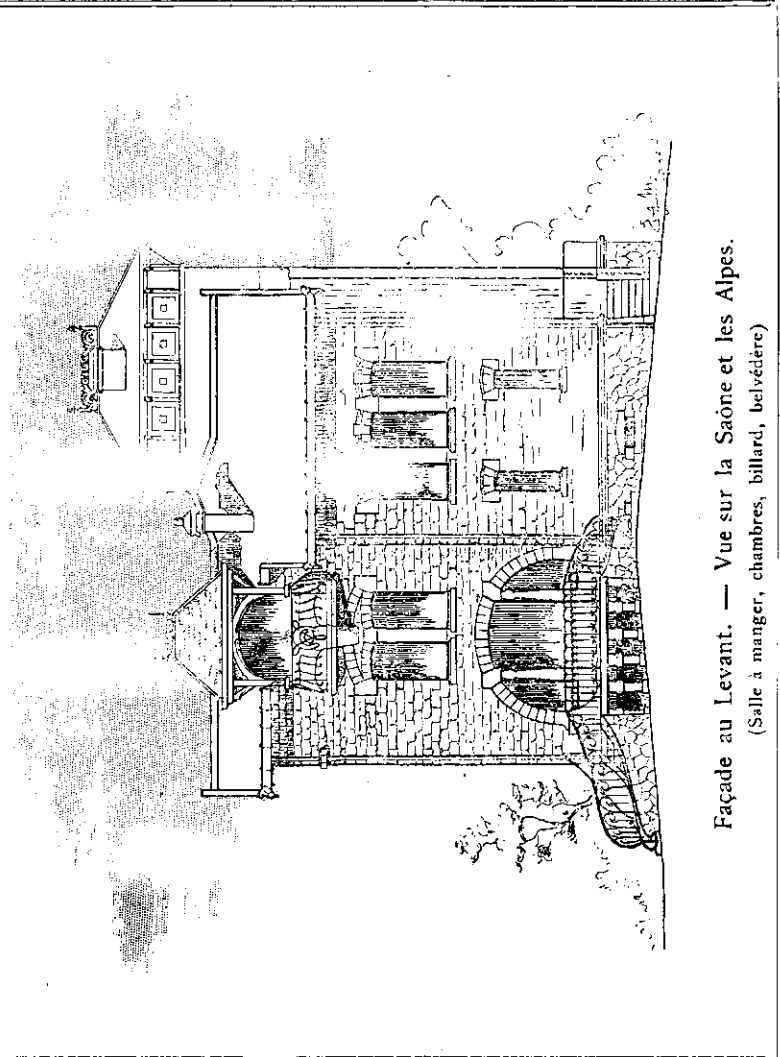
Façade au Midi. — Entrée.



Façade au Nord. — Service.



Façade au Couchant. — Vue sur le village de Cogny.
(Salon, Funoir)



Façade au Levant. — Vue sur la Saône et les Alpes.
(Salle à manger, chambres, billard, belvédère)

VILLA DES MEULES A COGNY (Rhône), — Architecte M. EUGÈNE MÉHU.

sons frétilent dans des eaux limpides sur les parois de la salle de bain à la fenêtre s'ouvrant sur le balcon-terrasse,

mais empruntant surtout leur décoration aux fibres apparentes du sapin, du noyer, du chêne, de l'érable, du frêne,



VILLA DES MEULES A COGNY. — Architecte M. Eugène MÉHU
« Le Printemps », vitrail de la grande baie de la salle à manger.
M. Lucien BÉGULE, peintre verrier à Lyon.

et l'ornementation des cabinets de toilette consiste en oiseaux aquatiques et insectes qu'on retrouve pyrogravés sur

de l'acajou ou du platane. Au reste, la maison Majorelle a complété l'installation.



VILLA DES MEULES A COGNY. — Architecte M. Eugène MÉHU
Salle à manger
Vitraux de M. Lucien BÉGULE. — Peintures décoratives de M. Louis BARDEY.

les meubles ou fondus dans les poignées et les serrures.

Beaucoup de meubles sont construits à demeure dans le goût moderne : meubles de toilette, armoires, coffres d'office et de salle à manger, en bois verni, la plupart pyrogravés,

Partout apparaît une nouvelle merveille décorative qui enchante. Brillant peintre de murailles, M. Bardey a accordé à cette villa le meilleur de son talent. Quel charme souverain de contempler, l'une à côté de l'autre, se soutenant, se com-

plétant et obtenant le maximum d'effet, les productions du peintre et de l'artiste verrier ! C'est dans la salle à manger, dont on connaît déjà le thème, que la décoration s'élève à la note artistique la plus haute, la plus pure et la plus magique. Sur les murs, c'est un hymne du réveil de la belle saison, avec le parterre de tulipes multicolores s'étalant sous les rameaux fleuris des jeunes pêcheurs, et, dans la vaste baie, aux multiples découpures, M. Lucien Bégule, maître épris de son art, a représenté, au sein d'un paysage conventionnel, le Printemps, sous les formes d'une jeune fille gracieusement parée, cueillant des brassées de tulipes au pied d'un pêcher en fleurs. L'exécution, très sobre de modelé, comme il convient à une œuvre décorative, tire son principal effet du jeu des *verres antiques* nuancés par des différences d'épaisseur, et par l'emploi discret de *verres opalins*. Au-dessus des portes, divers rappels du même motif. Mais là des émaux en relief, qui se voient surtout par réflexion, puisqu'ils sont éclairés par une lumière indirecte, continuent tout autour de la pièce somptueuse le décor de la baie principale.

Tel est l'ensemble. Si nous voulons bien envisager les détails, nous serons convaincus qu'ils ne laissent rien à désirer. C'est ici que se décèle l'amour de l'architecte pour sa profession. La cuisine est orientée au nord, avec garde à manger ménagé dans le mur et sortie spéciale pour la cave et le charbon, qu'on loge directement sous l'escalier. La partie du sous-sol, moins enterrée par suite de la déclivité du terrain, et prenant jour des deux côtés du perron, contient la lingerie, la buanderie avec un lavoir à trois compartiments (savonnage, lavage, rinçage ou bleu) taillé dans un seul bloc de Villebois. Ajoutons la distribution d'eau chaude et froide à tous les étages, comme à la cuisine, à l'office et à la buanderie, l'acétylène avec becs s'allumant au seul mouvement du robinet, le fruitier avec suspensions spéciales pour la conservation des fruits, le caveau avec ses cases en maçonnerie insensibles aux trépidations, les water-closets avec leur forme automatique, enfin, l'introduction d'un nouvel appareil, le Transformateur intégral (1), qui réalise de la façon la plus complète la solubilisation, l'épuration et l'oxydation des matières fécales, et qui, n'ayant jamais besoin d'être nettoyé, déverse un liquide se perdant sans inconvénient dans les champs. De plus, un réservoir métallique, muni de filtres, emmagasine les eaux de pluie d'une partie de la toiture pour les différents services et l'alimentation d'un jet d'eau.

Luxueuse, cette villa l'est assurément, confortable et d'un séjour agréable, il n'y a pas à en douter ; c'est même un lieu de délices. Comme on est bien à l'ombre, sur la terrasse de la salle de bain, les matinées des chaudes journées de juillet et d'août, dans la loggia de la salle de lecture, l'après-midi, et, le soir, après dîner, sur les larges dalles de Saint-Martin-Belleroche, devant la salle à manger, à l'abri des vents du nord ! Heureux propriétaire, en effet, je ne croyais pas, en l'abordant, le dire si justement ; il possède une villa modèle. Moderne, reprend-il modestement. Et la dépense qui en résulte est relativement minime, parce que chaque travail, faisant l'objet d'une étude préalablement approfondie, est traité presque toujours à forfait. Une telle œuvre, étudiée d'avance et dirigée avec soin, n'est pas plus coûteuse qu'une autre de moindre importance, où les fausses manœuvres amènent des retards et suscitent des mécontentements.

Voici la liste des collaborateurs :

Peinture décorative : MM. Bardey, de Lyon, et Genetier, de Villefranche ;

Vitraux : M. Lucien Bégule ;

Miroiterie : M. Troncy.

Pyrogravure : M. Claude Mathieu, de Lyon ;

Ameublement : MM. Majorelle (succursale à Lyon de la maison de Nancy), et Garaud, de Villefranche ;

Sculpture : M. Flachet.

Lustrerie : M. Berlie ;

Marbrerie : M. Bornarel, de Villefranche ;

Carrelages, faïences et céramiques : M. Sautier-Thyrion ;

Menuiserie : MM. Baccot, de Fleurie, et Jacquet, de Villefranche ;

Serrurerie et fers forgés : MM. Nicolas, de Cogny, et Jacquillard, de Lyon ;

Quincaillerie d'art : MM. Thierry et Valla.

Jardin : MM. Comte et Perrier, de Villefranche ;

Acétylène : MM. Léotard, de Lyon, et Chuffin, de Romagne.

A. TUOTIOP.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

* ALLIER. — Le département participera pour 2.190 francs aux travaux supplémentaires de construction d'un pont sur l'Allier, à Saint-Yorre, et pour 1.174 francs comme complément de subvention pour le pont de Digoin. — Un crédit de 117.000 francs est affecté à la construction d'une caserne de gendarmerie à Moulins. Le préfet est autorisé à mettre le projet au concours entre les architectes du département avec primes de 600 et 400 francs.

* ALPES-MARITIMES. — A signaler les crédits : 12.245 fr. 12 pour grosses réparations à la caserne de gendarmerie de Nice ; 3.229 fr. 23 pour le bureau téléphonique de Marie ; 4.176 francs pour travaux d'aménagement et grosses réparations à la prison de Nice ; 1.475 fr. 64 pour grosses réparations à la sous-préfecture de Grasse.

* BOUCHES-DU-RHÔNE. — Le Conseil municipal de Saint-Rémy a approuvé le projet de restauration de la caserne de gendarmerie et pris à la charge de la commune la moitié de la dépense. — Le projet présenté par la commune d'Orgon pour agrandissement du groupe scolaire du Plan-d'Orgon vient d'être approuvé par le Ministre et une subvention sera accordée par l'Etat.

* DRÔME. — Est approuvée la convention conclue entre l'Etat et la ville de Romans pour la construction d'un Hôtel des postes et télégraphes. La part de l'Etat est limitée à 54.382 francs.

* HAUTES-ALPES. — Une Société vient de se rendre acquéreur de l'usine électrique de Guillestre. On prête à cette Société l'exécution d'un vaste projet d'éclairage intéressant toutes les communes de la vallée de la Durance, de Guillestre à Chorges Montdauphin, Embrun, Savines.

* ISÈRE. — A Grenoble, le Conseil général a voté un emprunt de 150.000 francs pour la construction d'un asile d' incurables à l'asile départemental de Saint-Robert.

* LOIRE. — Un lavoir va être construit à la Croix-de-Chaize. A la Halle aux grains, on va procéder au dallage en ciment du scl.

CHRONIQUE SYNDICALE RÉGIONALE

AVIGNON

Une réunion a eu lieu, le 6 avril, des délégués des Syndicats du Bâtiment, elle avait pour but de procéder au renouvellement du bureau de la Fédération.

M. SOUVET, entrepreneur de travaux publics, a été nommé président.

M. AUBERT, entrepreneur de fumisterie, et M. SALES, entrepreneur de maçonnerie, vice-présidents.

M. LERMITTE, entrepreneur de menuiserie, juge au Tribunal de commerce, secrétaire général.

(1) La Société sanitaire du Transformateur intégral s'est constituée en 1905 ; son siège social est à Paris, 44, boulevard Beaumarchais.

M. VALÈS, entrepreneur de vitrerie, conseiller municipal, *secrétaire adjoint*.

M. BENOT, ébéniste, est nommé trésorier.

M. TUTON, entrepreneur de serrurerie, *trésorier-adjoint*.

M. CROSSY, entrepreneur de charpente, *archiviste-bibliothécaire*.

Un discours, très applaudi, d'union, de prospérité, de solidarité et de concorde a été prononcé par M. Souvet, président.

L'Assemblée a protesté contre l'interprétation politique que lui donnent quelques journaux, et a affirmé qu'elle avait pour but unique la défense des intérêts de corporation des divers Syndicats groupés en Fédération.

Un punch a terminé cette importante réunion où la plus grande harmonie n'a cessé de régner. L'organisation d'un banquet sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Bientôt, la Fédération du Bâtiment d'Avignon, prospère et comprenant de nombreux adhérents, inscrira à son ordre du jour les importantes questions économiques et donnera son adhésion à la Fédération régionale, déjà si puissante, qu'elle viendra renforcer.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS



Concours d'admission aux Écoles nationales professionnelles.

Le concours d'admission dans les Ecoles nationales professionnelles aura lieu, cette année, le lundi 16 juillet prochain, au chef-lieu de chaque département et dans la ville, siège de chacune des Ecoles.

Nul n'est admis à concourir s'il n'est Français et s'il ne justifie qu'il a eu 12 ans au moins et 15 ans au plus au 1^{er} octobre de l'année du concours. *Aucune dispense d'âge ne peut être accordée.*

Exceptionnellement, il peut être admis en troisième année, dans chaque section préparatoire aux Ecoles techniques secondaires et dans la limite des places disponibles, un certain nombre de jeunes gens qui, après un examen subi à l'Ecole, ont fait preuve de connaissances suffisantes pour suivre les cours avec fruit.

Les candidats au concours doivent se faire inscrire avant le 10 juillet, à la Préfecture de leur département.

Les Courses du Grand-Camp.

Les réunions d'été de la Société des Courses auront lieu au Grand-Camp, les dimanche 20, mardi 22, jeudi 24 et dimanche 27 mai courant.

Nécrologie.

Le 30 avril, est décédé, en son domicile, 13, boulevard de la Côte, à Villeurbanne, M. Pierre Dumont, ancien entrepreneur, dans sa 80^e année. Retiré des affaires après une longue et laborieuse carrière, M. Dumont jouissait de l'estime et de la sympathie de tous ceux avec qui il avait été en relations. Nous présentons à sa famille nos bien vives condoléances.

Débouchés pour le ciment en Californie et aux îles Hawaï.

Il paraît que, par suite des importants travaux de construction actuellement en voie d'exécution dans un grand nombre de localités de la côte occidentale des Etats-Unis, et surtout en connexion avec divers travaux entrepris par le « Southern Pacific Railroad » et d'autres chemins de fer, le stock du ciment en Californie a été tellement réduit, qu'une véritable disette de ce produit y règne depuis plus de six mois.

Le ciment employé de préférence en Californie, comme en Hawaï, est celui d'Allemagne, qui est considéré par les constructeurs locaux comme très supérieur en qualité au produit

similaire fabriqué aux Etats-Unis. Grâce à l'esprit d'entreprise des Allemands, ce ciment est importé principalement comme lest par des voiliers de Hambourg ou de Brême, qui arrivent par le cap Horn directement, soit à San-Francisco ou Portland, soit à Honolulu. Par suite de la disette en Californie, une proportion importante du ciment importé à Honolulu a dû être réexportée sur San-Francisco ; mais, en même temps, il est arrivé que divers accidents survenus à trois ou quatre voiliers allemands, qui étaient attendus à Honolulu pour renouveler le stock local, en ont retardé l'approvisionnement, de façon que, en ce moment, la disette du ciment s'est étendue aussi à l'archipel hawaïen, et il en résulte, non seulement que la marchandise manque, mais aussi que les prix de vente, de dollars 3,50 (18 francs) par baril, avec 25 à 30 pour 100 de rabais pour quantités importantes, ont subitement sauté jusqu'à dollars 5,50, ce qui retarde et grève lourdement un certain nombre de travaux actuellement en cours d'exécution.

Cet état de disette, soit en Hawaï, soit en Californie, paraît devoir fatalement se prolonger pendant plusieurs mois encore, et il en résulte que des cargaisons expédiées promptement (surtout par vapeurs directs, si c'était possible), trouveraient vraisemblablement un débouché avantageux dans ces deux contrées, et ce pourrait être le point de départ de nouvelles exportations.

En tous cas, tout porte à croire que la consommation du ciment dans ces parages du Pacifique continuera à être considérable pendant plusieurs années encore, en vue des grands travaux projetés de toute part.

(Communication de M. A. Marqués,
Gérant du Vice-Consulat de France à Honolulu.)

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 28 Avril au 11 Mai 1906

LYON

Rue Pierre-Corneille, 85. — Maison. — Prop., MM. Gautheron et Mougin. — Arch., M. Vernon.

Rue Sainte-Anne-de-Baraban, 36 bis. — Maison. — Propr., M. Laribe. — Arch., M. Gonnet.

Rue Alfred-de-Musset. — Maison. — Propr., M. Dellabianca. — Arch., M. Pinet.

Route de Grenoble. — Maison. — Propr., M. Martinaud. — Arch., M. Pinet.

Rue des Lilas. — Maison. — Propr., M. Roussillon. — Arch., M. Pinet.

Route de Grenoble. — Maison. — Propr., M. Poulet. — Arch., M. Georges.

Rue Longefer, 10. — Maison. — Propr., M. Claret.

Chemin des Culattes. — Maison. — Propr., M. Leriche.

Rue Paul-Bert, 161. — Maison. — Propr., MM. Ferrand, Renaud et C^{ie}. — Entr., MM. Duchez et Fils.

SAINT-ETIENNE

Rue Berthon. — Exhaussement. — Prop., M. Buclez, rue de la Croix, 11.

Rue Papin, 24. — Maison. — Propr., M. Michalon, cours Fauriel, 24.

Rue d'Annonay, 134. — Exhaussement. — Prop., M. Badel, rue d'Annonay, 134.

Rue du Clavier. — Maison. — Propr., Mme Vve Chabert, rue du Clavier.

Rue Michelet et place Badouillère. — Maison. — Propr., Mme Vve Serre-Balay, place Hôtel-de-Ville, 13.

Rue Bélair. — Usine, agrandissement. — Propr., Compagnie électrique de la Loire.

EMPLOYÉ-ARCHITECTE 27 ans, bon dessinateur au courant des attachements, demande place à Lyon ou aux environs, chez architecte ou entrepreneur. Sérieuses références. Adresser les offres à M. A. EYRAUD, chez Mme Targe, 7, rue des Jardins, Saint-Etienne (Loire).

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Haute-Saône. — 2 mai. — *Sous-préfecture de Gray.* — Travaux vicinaux et communaux. 1^{er} lot. Champlitte-la-Ville. Construction d'une rigole pavée. Montant, 1.010 fr. 36. Non adjugé. — 2^e lot. Recologne-les-Ray. Chemin vicinal ordinaire. Construction. Montant, 3.600 fr. 98. Adjud., M. Jardel, à Ray-sur-Saône, 9 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charnoy-les-Pins. Construction d'une remise. Montant, 1.797 fr. 85. Adjud., M. Ganne, à Etuz, prix du devis. — 4^e lot. Germiny. Construction d'une remise à pompe. Montant, 2.788 fr. 50. Adjud., M. Barbische, à Apremont, 10 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Grandecourt. Réparations à l'école. Montant, 767 fr. 83. Adjud., M. Finck, à Vaite, 5 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Leffond. Réparations de classes. Montant, 1.414 fr. 31. Adjud., M. Finck, 8 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 24 avril. — *Préfecture.* — Thorens. Adduction d'eau. Montant des travaux, 24.700 fr. Adjud., M. Philibert Aulas, à Chambéry, 7 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 5 mai. — *Sous-préfecture de Saint-Julien.* — Viry. Adduction d'eau. 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 34.770 fr. 60. Soumissionnaires : M. Delogé, 10 p. 100. — M. Mosca et M. Serravalle, prix du devis. — M. Galletto, 3 p. 100. — Adjud., M. Bougerolles, à Annemasse, 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Fontainerie. Montant, 47.194 fr. 80. Soumissionnaires : Mme veuve Gibault, 2 p. 100. — MM. Pérignon, Vinet et Cie, 8 p. 100. — Delogé, 8 p. 100. — Bougerolles, 6 p. 100. — Galletto, 5 p. 100. — Brunschwyler, 15 p. 100. — Adjud., M. Coiray, à Pépieux (Aude), 18 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 4 mai. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Travaux sur chemins vicinaux et ruraux. — 1^{er} lot. Baudrières. Construction chem. vic. Montant, 11.500 fr. Soumissionnaire : MM. Mouratille, 5 p. 100. — Platret, 2 p. 100. — Espirat, 2 p. 100. — Virot, 5 p. 100. — Adjud., M. Bertin, à Saint-Léger-sur-Dheune, 5 p. 100 de rabais après tirage au sort. — 2^e lot. Ecuisses. Constr. ch. vic. Montant, 10.000 fr. Soumissionnaires : MM. Platret, 4 p. 100. — Chaumeton, 5 p. 100. — Duverne, 4 p. 100. — Adjud., M. Véro, à Genouilly, 7 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Saint-Martin-en-Gâtinois. Const. d'un pont métallique. Terrasse et maçonneries. Montant, 9.400 fr. Adjud., M. Bouchet, à Verdun-sur-le-Doubs, 9 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Tablier métallique. Montant, 6.600 fr. Adjud., M. Butin, à Lons-le-Saunier, 2 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Verjux. Entretien ch. vic. Montant annuel, 500 fr. Non adjugé. — 6^e lot. Verjux. Entretien ch. ruraux. Montant annuel, de 90 à 270 fr. Non adjugé.

Savoie. — 10 mai. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Venthon-et-Queige. Const. ch. vic. ord. Mont. des travaux, 34.000 fr. Soumissionnaires : MM. Agostinetti, 2 p. 100. — Basso François, 17 p. 100. — Bottola, 8 p. 100. — Fonana, 4 p. 100. — Francescoli, 14 p. 100. — Pinorini, 5 p. 100. — Adjud., M. Basso Pierre, à Albertville, 23 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 27 avril. — *Sous-préfecture de Carpentras.* — Travaux sur chemins vicinaux. Ch. de gr. com. n° 34, de Villes à Monieux. Constr. Montant, 56.000 fr. Soumissionnaires : MM. Abel Serratrice, 3 p. 100. — Roure, 6 p. 100. — Grégoire, 6 p. 100. — Ferrencq, 11 p. 100. — Gustave Serratrice, 12 p. 100. — Vève, 12 p. 100. — Malens, 14 p. 100. — Adjud., M. Vidal, à Pernes, 15 p. 100 de rabais. — Mazan. Construction chemin vicinal n° 10. 1^{er} lot. Terrasse, empiers. et ouvrages d'art. Montant, 5.000 fr. Adjud., M. Roure, à Carpentras, 15 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Tablier métallique et garde-corps. Montant des travaux, 5.000 fr. Adjud., M. Frizet, à Surriens, 9 p. 100 de rabais. — Saint-Pierre-de-Vassols. Const. du chem. vic. n° 2. Montant des travaux, 9.000 fr. Adjud., M. Roure, à Carpentras, 16 p. 100 de rabais. — Sarriens. Const. ch. vic. n° 2. Montant des travaux, 6.800 fr. Adjud., M. Deffaux, à Carpentras, 16 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 28 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture des matériaux nécessaires à l'entretien des chaussées en pavés d'échantillon et en cailloux épousés (du 1^{er} juillet 1906 au 31 décembre 1910). — 1^{er} lot. 1^{er} et 11^e arrondissements. Estimation annuelle de la dépense, 55.000 fr. Cautionnement, 5.500 fr. — 2^e lot. 11^e et 12^e arrondissements, le Parc, l'enceinte et le boulevard de l'Hippodrome du Grand-Camp et les installations du service des eaux du Grand-Camp et de Bron. Estimation annuelle de la dépense, 52.000 fr. Cautionnement, 5.200 fr. — 3^e lot. 14^e et 15^e arrondissements et les installations du service des eaux de Saint-Clair, de Moiré et de Rillieux. Estimation annuelle de la dépense, 20.000 fr. Cautionnement, 2.000 fr.

Les cahiers des charges et bordereau des prix, relatifs auxdites fournitures sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Dimanche 27 mai, 2 h. — *Mairie de Sathonay.* — Construction du chem. vic. ord. n° 8 (prolongement des Mercières). Montant, 7.620 fr. Cautionnement, 250 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Favier, agent-voyer d'arrondissement à Trévoux.

Renseignements à la mairie.

Ain. — Dimanche 27 mai, 3 h. — *Mairie de Chanay.* — Chem. vic. ord.

9 et 5. Construction entre la gare de Prémont et le hameau du Parc, sur 956 m. 30. Montant des travaux, 20.600 fr. Cautionnement, 800 fr.

Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Mardi 22 mai, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Tournon.* — Travaux sur chemins vicinaux. 1^{er} lot. Saint-Martin-de-Valamas. Ch. vic. ord. n° 1 dit de la Cote de la Ravaste. Reconstruct. du Pont de Lavis et rectif. du chem. aux abords. Montant des travaux, 33.875 fr. 32. A valoir, 7.124 fr. 58. Total, 41.005 fr. Cautionnement, 1.500 fr. Frais, 95 fr. — 2^e lot. Désaignes. Ch. vic. ord. n° 18, dit d'Orfeuille. Achèvement entre le ruisseau de Mont-Freyde et le ruisseau de Baloron, sur 1.043 m. 10. Montant des travaux, 20.056 fr. 60. A valoir, 2.843 fr. 40. Total, 22.900 fr. Cautionnement, 660 fr. Frais, 75 fr. — 3^e lot. Ch. d'int. com. n° 36 de Lamastre à Lalouvesc. Achèvement entre Nozières et le Col de Tracol, sur 3.024 m. Mont. des travaux, 25.723 fr. 79. A valoir, 4.576 fr. 21. Total, 30.300 fr. Cautionnement, 750 fr. Frais, 80 fr. — 4^e lot. Saint-Symphorien-de-Mahun. Ch. vic. ord. n° 4 de Larzallier à St-Symphorien. Rectif. entre Goutail, Plantat et Larzallier, sur 1.974 m. Mont. des travaux, 31.213 fr. 93. A valoir, 3.781 fr. 07. Total, 35.000 fr. Cautionnement, 1.030 fr. Frais, 90 fr.

Renseignements au bureau de M. l'ingénieur et agent voyer d'arrondissement à Tournon.

Drôme. — Mardi 22 mai, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Die.* — Travaux sur chemins vicinaux. 1^{er} lot. Francillon. Ch. vic. n° 4. Construct. entre Francillon et la maison Joubert, sur 2.124 m. 92. Montant, 20.928 fr. 43. A valoir, 2.011 fr. 57. Total, 23.000 fr. Cautionnement, 900 fr. — 2^e lot. Vau-naveys. Ch. vic. n° 5. Constr. entre la propriété Faure-Biguet et la ferme Chaix, sur 467 m. 28. Montant des travaux, 10.000 fr. Cautionnement, 300.

Renseignements à la sous-préfecture.

Gers. — Samedi 26 mai, 2 h. — *Préfecture.* — Commune de Lartigue. Chemin vicinal ordinaire n° 1 de Saramon à Traverseres. Travaux de reconstruction du tablier du pont existant sur la rivière de l'Arrats à Laouarde, Montant des travaux à adjudger, 1.532 fr. 83. Somme à valoir pour surveillance et cas imprévus, 167 fr. 17. Total général, 1.700 fr. Cautionnement, 55 fr.

Les entrepreneurs qui désireraient concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des devis et cahiers des charges, bordereau des prix et estimation des dépenses, dans les bureaux de la préfecture (2^e division), tous les jours, ceux fériés exceptés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

Gers. — Samedi 26 mai, 2 h. — *Préfecture.* — Commune de Crastes. Chemin vicinal ordinaire n° 3 de l'Eglise de Mons à Nougaret. Travaux de construction de la chaussée entre le chemin vicinal ordinaire n° 8 et la fin de l'empiérement actuel sur une longueur de 1.052 m. 08. Montant des travaux à adjudger, 3.834 fr. 78. Somme à valoir pour surveillance et cas imprévus, 165 fr. 22. Total général, 4.000 fr. Cautionnement, 130 fr.

Les entrepreneurs qui désireraient concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des devis et cahiers des charges, bordereaux des prix et estimation des dépenses dans les bureaux de la préfecture (2^e division), tous les jours, ceux fériés exceptés, de 9 heures du matin à midi, et de 2 à 4 heures du soir.

Gers. — Samedi 26 mai, 2 h. — *Préfecture.* — Commune de Bazian. Chemin vicinal ordinaire n° 2 de Saint-Yors à Pradère. Travaux de rectification des Côtes de Saint-Yors, sur une longueur de 503 m. 37. Montant des travaux à adjudger, 1.602 fr. 73. Somme à valoir pour surveillance et cas imprévus, 247 fr. 27. Total général, 1.850 fr. Cautionnement, 70 fr.

Les entrepreneurs qui désireraient concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des devis cahier des charges, bordereaux des prix et estimation des dépenses dans les bureaux de la préfecture (2^e division), tous les jours, ceux fériés exceptés, de 9 heures du matin à midi, et de 2 à 4 heures du soir.

Haute-Savoie. — Mardi 22 mai, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux vicinaux, 29 lots. Mont. des travaux, 385.140 fr. Cautionnement divers

Renseignements à la préfecture.

Hérault. — Vendredi 15 juin. — *Préfecture.* — Concours pour la four-niture et l'installation des appareils : 1^{er} de la buanderie ; 2^e de la boulangerie à l'asile d'aliénés de l'Hérault. Le dépôt des propositions est fixé au 15 juin, dernier délai.

Renseignements chez M. Debens, architecte, 18, rue Auguste-Comte, à Montpellier.

Isère. — Dimanche 27 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Réaumont.* — Ch. vic. ord. n° 6 de Réaumont à Rives, n° 8 des Moulins au Champ de l'Orme. Construction sur 2.037 m. 45. Montant des travaux, 24.348 fr. 48. A valoir, 2.851 fr. 52. Total, 27.200 fr. Cautionnement, 1.000 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer de Saint-Marcellin.

Renseignements à la mairie et chez l'agent cantonal à Voiron.

Jura. — Samedi 26 mai, 11 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Grand-Châtel. Adduction d'eau potable. Montant des travaux, 5.750 fr. 12. A valoir, 999 fr. 88. Total, 6.750 fr. Cautionnement, 220 fr.

Visa par M. David, architecte à Saint-Claude, huit jours avant l'adjudication. Dépôt des soumissions le vendredi 25 mai, avant 5 heures du soir.

Renseignements à la sous-préfecture.

Jura. — Jeudi 7 juin, 3 h. — *Préfecture.* — Voies ferrées départementales. Tramway de Clairvaux à Foncine-le-Haut. — 1^{er} lot. Pose et balastage de la voie. Travaux à l'entreprise, 175.930 fr. 60. Somme à valoir, 17.169 fr. 40. Total, 193.600 fr. Cautionnement provisoire, 3.000 fr., définitif, 6.000 fr. — 2^e lot. Agrandissement de la gare de Clairvaux et construction de remises à machines avec logement dans les gares de Clairvaux et Foncine-le-Haut. Travaux à l'entreprise, 26.274 fr. 27. Somme à valoir, 2.725 fr. 73. Total, 29.000 fr. Cautionnement provisoire, 450 fr., définitif, 900 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours

excepté les dimanches et jours fériés : 1° dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir ; 2° dans les bureaux de M. Millot, ingénieur ordinaire à Lons-le-Saunier, rue Rouget-de-l'Isle, 20, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Loire. — Mardi 22 mai, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Roanne.* — Travaux sur chemins de grande communication. Vougy et Coutouvre. Chemin n° 39, de Saint-Nicolas-des-Biefs à Saint-Igny-de-Vers. Construction entre le chemin de grande communication n° 10 bis et le chemin de grande communication n° 49, annexe sur 5.729 m. 53. Montant des travaux, 32.100 fr. Cautionnement, 1.000 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Dimanche 10 juin, 11 h. — *Mairie de Lavalla.* — Construction d'un groupe scolaire. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierres de taille, ciment et couverture. Montant des travaux, 37.148 fr. 14. Cautionnement, 2.300 fr. — 2^e lot. Charpente et parquets. Montant des travaux, 8.103 fr. Cautionnement, 500 fr. — 3^e lot. Zinguerie, ferblanterie et plomberie. Montant des travaux, 2.090 fr. Cautionnement, 150 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Montant des travaux, 3.492 fr. Cautionnement, 250 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant des travaux, 4.409 fr. Cautionnement, 300 fr. — 6^e lot. Serrurerie. Montant des travaux, 4.482 fr. Cautionnement, 300 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Bernard, architecte, 53, rue de la Préfecture, à Saint-Etienne.

Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 20 mai, 2 h. — *Mairie de Saint-Genoux-le-National.* — Refection de la voirie urbaine. Montant des travaux, 15.500 fr.

Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 20 mai, 2 h. — *Mairie de Saint-Aubin-sur-Loire.* — Construction d'une école. Montant des travaux, 20.960 fr. 68.

Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Lundi 28 mai, 2 h. — *Mairie de Chalon.* — Etablissement de trottoirs bitumés. Montant des travaux, 4.775 fr.

Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Lundi 11 juin, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* Travaux communaux. 1^{er} lot. Rancy. Construction d'une école de filles avec classe enfantine et aménagement d'un logement. Montant, 22.031 fr. 70. Aucteur du projet, M. Chaumy, architecte à Chalon-sur-Saône. — 2^e lot. Frontenard. Reconstruct. d'une passerelle sur la Guyotte. Montant, 1.749 fr. 74. Aucteur du projet, M. Pillon, conducteur des ponts et chaussées, à Pierre.

Visa par l'auteur du projet, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Lundi 11 juin, 2 h. — *Mairie de Chalon.* — Etablis-

sement d'urinoirs. Urinoir à 5 cases, place du Collège. Montant des travaux, 555 fr. 32. — 2^e lot. Urinoir à 6 stalles, rue du Collège. Montant des travaux, 679 fr. 77. Renseignements à la mairie.

Savoie. — Jeudi 31 mai, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Travaux communaux. 1^{er} lot. Construction d'un groupe scolaire avec mairie à Sainte-Hélène-sur-Isère. Montant, 53.663 fr. A valoir, 2.528 fr. 20. Honoraires de l'auteur du projet, 2.803 fr. 80. Total, 59.000 fr. Cautionnement, 2.680 fr. 2^e lot. Construction d'une école mixte à la Pallaz. Montant, 14.856 fr. 60. A valoir, 858 fr. 40. Honoraires de l'auteur du projet, 735 fr. Total, 16.500 fr. Cautionnement, 740 fr. — 3^e lot. Construction d'une école mixte au Villard. Montant, 12.937 fr. 35. A valoir, 872 fr. 65. Honoraires de l'auteur du projet, 670 fr. Total, 14.500 fr. Cautionnement, 645 fr.

Visa par M. Charmol, architecte, auteur des projets, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Lundi 28 mai, 10 h. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Pralognan. Construction d'un nouveau cimetière. Montant, 7.350 fr. Cautionnement, 300 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

NOUVEAU TARIF MUNICIPAL

DES

TRAVAUX DE BATIMENT DE LA VILLE

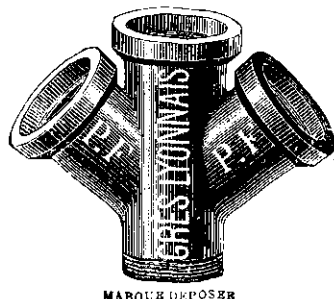
Edition 1903

Le nouveau tarif municipal des travaux de bâtiment de la ville de Lyon, édition 1903, adopté par les Sociétés d'architecture, par le Conseil des bâtiments civils, par l'Administration des hospices, est en vente dans nos bureaux, au prix de **14 francs**, franco, domicile **14 fr. 85** l'exemplaire, comprenant vingt fascicules réunis en portefeuille. Les fascicules ne sont pas vendus séparément.

L'Imprimeur-Gérant: ALEXANDRE REY.

Lyon — Imprimerie A. Rey, 4 rue Gentil. — 42341

GRÈS LYONNAIS



FABRICATION SPECIALE DE

Tuyaux en Grès vitrifié

POUR

CONDUITES D'EAU ET D'ACIDE. EGOUTS. COLONNES DE FOSSES

JEAN-CLAUDE PROST

16, quai de Bondy — LYON

Usine à la TOUR-DE-SALVAGNY (Rhône). — Dépôt à SAINT-ETIENNE (Loire), rue de la Préfecture, 47.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS. Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchal, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tabeaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vauques, 50 bis. LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRERES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique :
RIVACIER

RIVORY & JOLY (A. et M.) INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28-88

Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

Fournitures de tous les Appareils pour chauffage

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

**CHAUDIÈRES de tous systèmes, TUBES, RACCORDS,
TUYAUX, AILETTES, RADIATEURS**

ROBINETTERIE, PURGEURS et tous autres accessoires

REPRÉSENTANTS ET DÉPOSITAIRES :

Société Escout et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans.
Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)
à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Seize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille
DALLES EN CIMENT

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

TEINTURE

LYON

La MAISON

DÉGRAISSAGE

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

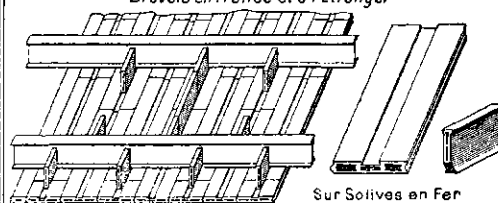
L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

TOUT EST REMIS A NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS

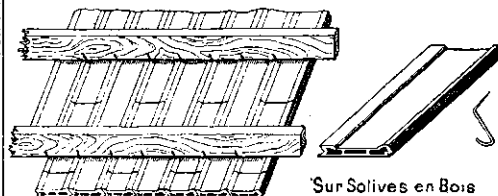
ON TEINT TOUT CONFECTIONNE — DEUIL EN 24 HEURES

**NOUVEAU PLAFOND
CÉRAMIQUE TUBULAIRE**
(HOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)
Breveté en France et à l'Étranger



Sur Solives en Fer

CREVASSES IMPOSSIBLES
ISOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE
ET INCENDIE
RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ
ADAPTATION FACILE A TOUTES LES SOLIVAGES



Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES
SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS
RENSEIGNEMENTS.

* TULIERIES CANCALON FRANÇOIS, ROANNE (LOIRE)

E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours
Gambetta, 84, LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine,
LYON-VILLEURBANNE (Tél. 20.91. et rue de
Sèze, 63, LYON (Tél. 20.92).

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

296, Cours Lafayette, LYON

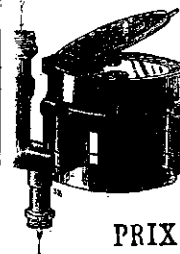
TÉLÉPHONE 11-04

*Serrurerie pour
Usines et Bâtiments*

SOCIÉTÉ DU COMPTEUR A EAU

L'ÉCONOMIQUE

SYSTÈME BREV. FRANCE ET ÉTRANGER



Le plus exact,

Le plus solide,

Le meilleur marché

DE TOUTES LES

COMPTEURS

PRIX : **4.5** FRANCS

Fabrication française

SIÈGE SOCIAL :

48, Rue de la Victoire, PARIS

TÉLÉPHONE 303-89